



COMMUNE DE CURGIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mil VINGT DEUX, le 07 Avril à 18 H 00, le conseil municipal de cette Commune, convoqué le 30 Mars 2022, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier VANESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes BREMENT Patrick, LEVEUGLE Laure, BARBIEUX Pierre, VANESSE Marie-Béatrice, DESTOMBES Daniel, HOT SOUFFLET Brigitte, MELON Franck, OLIVIER Cécile, BARDIAUX Elsa, DUBOIS Jacky,

ABSENTS EXCUSES

PROCURATION DE : Madame DEPAGNE Chloé à Mme HOT SOUFFLET Brigitte
Mme ARBONNIER Lucie à Mr Patrick BREMENT
Mr COURDENT Geoffrey à Mme Leveugle Laure
Monsieur ANGLADE Mickael à Mr Melon Franck (dans l'attente de son arrivée)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Brément Patrick, adjoint aux finances rappelle que le compte administratif retrace les mouvements de dépenses et de recettes réalisés par la commune, sur une année, et pour chacune des sections, fonctionnement et investissement.

Il rappelle que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et en donne lecture.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Prévisions	Réalisations
DEPENSES	1 634 130.00	669 845.95
RECETTES	1 634 130.00	989 885.41
EXCEDENT		320 039.46
DEFICIT		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Prévisions	Réalisations
DEPENSES	1 173 629.00	371 649.82
RECETTES	1 173 629.00	514 838.98
EXCEDENT		143 189.16
DEFICIT		

Dont le détail est, pour la section de fonctionnement – dépenses :

Chapitre 11 – charges à caractères général (chauffage, électricité, etc...) 265 555.23 €

Chapitre 12 – Charges de personnels : 306 053.22 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (indemnités des élus) 69 998.47 €

Chapitre 66 – Charges financières (emprunt) : 3 220.84 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 25 018.19 € (redevances)

Les recettes :

Chapitre 13 – Atténuations de charges (remboursement sur rémunérations) 30 411.47 €

Chapitre 70 – Prestations de services (redevance Sita, cantine, garderie...) 188 840.29 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 607 174.35 €

Chapitre 74 - Dotations et participations : 154 861.39 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (loyer commerce...) 8 597.91 €

Pour la section d'investissement, en dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts : 18 981.92 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 297 770.30 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 54 897.60 €

En recettes :

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles : (excédent de fonctionnement, fctva) 359 449.37 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : (Départements, vals métropole.) 155 389.61 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est donc excédentaire de 463 228.62 €

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Salle polyvalente Pierre Delcourt

Changement de l'adoucisseur 1 450.00 €

Achat d'une autolaveuse 4 811.70 €

Cantine

Pose de dalles acoustiques 2 368.80 €

Tablette informatique 299.10 €

Mairie

Changement menuiseries et volets	2 796.84 €
Changement double porte entrée	7 282.80 €
Porte automatique de l'accueil	3 952.32 €
Câblage informatique accueil	2 278.56 €
Nouveau standard téléphonique	2 522.40 €
Banque d'accueil et mobilier	5 464.20 €
PC portable	1 739.40 €

Ecole

Changement menuiseries	
classe GS	10 337.54 €
classe CM2	11 939.83 €
Installation borne wifi	702.00 €
Changement serveur kwartz	1 914.00 €
Achat de tablettes	4 371.84 €
Jeux classe des maternels	1 841.50 €
Radiateurs nouvelles classes	1 876.80 €

Achats matériels et divers

Tracteur autoporté	22 092.00 €	Pose clôture	2 028.00 €
Camion	31 399.20 €	Travaux voiries	49 050.00 €
Epandeur de sel	1 918.80 €	Eclairage public	98 136.48 €
Chapiteaux	1 520.00 €		
Panneaux informations	11 160.00 €		
Radars pédagogiques	7 332.00 €		
Feux intelligents	55 243.81 €		
Extension réseau électrique	4 836.96 €		

Pour information, rappel des résultats des années précédentes.

FONCTIONNEMENT				
	2017	2018	2019	2020
PREVISIONS	1 172 336.00 €	1 336 815.00 €	1 390 069.00 €	1 166 149.00 €
Dépenses	714 147.82 €	759 961.50 €	756 318.90 €	678 815.81 €
Recettes	967 305.39 €	1 021 997.08 €	1 007 137.64 €	938 505.41 €
Résultat de la section	Excédent 253 157.57 €	Excédent 262 035.58 €	Excédent 250 818.74 €	Excédent 259 689.60 €

INVESTISSEMENT				
	2017	2018	2019	2020
PREVISIONS	627 713.00 €	893 312.00 €	1 133 125.00 €	533 302.00 €
Dépenses	174 815.30 €	171 585.12 €	657 864.94 €	110 100.79 €
Recettes	180 937.61 €	267 652.25 €	453 749.33 €	321 509.40 €
Résultat de la section	Excédent 6 122.31 €	Excédent 96 067.13 €	Déficit 204 115.61 €	Excédent 41 218.90 €
			Année de construction des salles de classe	

Après lecture et délibération, le compte administratif 2021 est voté à l'unanimité des présents.

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition 2022 reçues et précise que celles-ci ont augmenté.

► 973 200 pour le foncier bâti, contre 934 789 l'an dernier,

► 49 400 contre 47 584 pour le non bâti,

De ce fait, sans augmenter les taux d'imposition, ces bases augmentent nos recettes de 20 402.00 € par rapport à l'an dernier,

Monsieur le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition.

TAXES	Bases 2021	Taux 2021	Bases 2022	Voté 2022
Taxe foncière (bâti)	936 000.00	35.22	973 200.00	35.22
Taxe foncière (non bâti)	47 500.00	73.25	49 400.00	73.25
Produit		364 453.00		378 946.00
Compensations diverses		+ 113 242		+ 119 151
Produits		477 695		498 097

Après délibération et à l'unanimité des présents il est décidé de ne pas augmenter les taux.

BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions budgétaires 2022.

Les restes à réaliser s'élèvent à 588 486.00 € en dépenses et 212 292.00 € en recettes

► la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 060 013.00 €, dont 1 106 457.43 € de report des exercices précédents.

► la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 744 300.00 € dont 395 816.67 € de report.

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 2022

Salle polyvalente Pierre Delcourt : huisseries, sanitaires et création d'une toilette PMR, électricité, peinture. (travaux subventionnés par le Département et la CAVM)

Eglise : réfection du clocher (tvx subv. Département – CAVM)

Mairie : réfection de la toiture (tvx subv. Dpt – CAVM)

Ecole : réfection toiture classes GS et CM (tvx subv. Dpt – CAVM)

Service technique : achat d'un broyeur

Voiries : installation feux tricolores (subv. CAVM – Dpt en cours)

Après délibération, le budget primitif est voté à l'unanimité.

MARCHE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES AVEC VALENCIENNES METROPOLE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole d'adhérer, si nous le souhaitons, aux groupements de commandes pour la téléphonie fixe, mobile, raccordement et accès internet, fibre.

Les précédentes adhésions prenant fin en Août 2022, nous pouvons désormais délibérer sur une éventuelle adhésion.

Après explications données par Monsieur le Maire et Monsieur Brément, le conseil accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD (Produit des amendes de police)

Installation de feux tricolores carrefour rue Gilbert Parisse – rue d'Aulnoy – rue M. Schumann – Route Nationale

Monsieur le Maire indique que notre demande de subvention 2021 a été rejetée par le Département du Nord. En effet, par délibération du Département, ce type de travaux avait été retiré du dispositif de financement.

A ce jour, même si le projet a reçu un accord de financement par la communauté d'agglomération à hauteur de 9 180.00 €, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire ; puisse que ces travaux ont été réintégrés dans les financements du Département, de solliciter une subvention.

Le devis de l'entreprise SNEF a donc été actualisé et s'élève à 49 699.72 € H.T.

Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention :

Pour : 14 Abstention : 1 Contre : 0

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT POUR VALENCIENNES METROPOLE

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges de la Communauté d'Agglomération.

Après lecture de la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2022, il précise que les représentants seront au nombre de deux, un titulaire, un suppléant.

Après délibération et à l'unanimité, les représentants sont :

Commissaire titulaire : Monsieur Didier VANESSE, maire

Commissaire suppléant : Monsieur Patrick BREMENT, adjoint au maire

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que l'association « les sabots du souvenir » a participé à la cérémonie du 11 Novembre dernier, en organisant une exposition de matériel militaire. Ce partage a été très apprécié de tous, et Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle.

Après délibération et à l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de 100 €

-----QUESTIONS DIVERSES-----

Travaux...

Monsieur le Maire fait un rapport des travaux de réfection du clocher de l'Eglise, des photos de la remise à neuf du coq sont diffusées.

Il est demandé à ce qu'un état des lieux de la couverture soit fait, Monsieur le Maire répond que cela est prévu.

Circulation...

Monsieur Melon fait part de la circulation parfois difficile Rue Maurice Schumann lorsque des véhicules sont stationnés sur le trottoir.

Monsieur le Maire répond qu'un courrier sera adressé aux riverains.

Divers...

Mme Bardiaux demande s'il est possible, comme cela existe déjà dans certaines communes, de procéder à un sondage auprès des habitants afin de connaître le nombre de foyer intéressés par un groupement d'achat de pellets afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

Monsieur le Maire indique que nous demanderons des prix à l'entreprise DB Pellets de Curgies. Monsieur Brément souhaite le faire également pour le bois.

L'assemblée est tout à fait d'accord.

Fêtes...

Madame Vanesse indique qu'une invitation personnelle a été adressée aux participants du concours des maisons illuminées afin de les convier à la cérémonie du 1^{er} Mai.

Communication...

Madame Olivier demande à ce que des réponses soient faites aux différentes questions émises sur l'application Maire et Citoyens.

Monsieur le Maire répond que cette application est destinée à informer uniquement, et ne doit pas être utilisée pour créer des polémiques inutiles.

Concernant les curgissiens souhaitant accueillir des familles Ukrainiennes, Monsieur le Maire indique qu'il a communiqué les coordonnées en Sous-Préfecture et Préfecture.

Sans autre question, Monsieur le Maire clos la séance.

Le Maire, Didier VANESSE.